



Groupe collectif facultatif «Garanties Obsèques »

En partenariat avec l'association « la Garantie Obsèques »

GMC Europe

**Le COS a établi une convention Garanties Obsèques avec GMC Europe depuis 1995.**

**Voici un rappel des garanties, tarifs et modalités**

**→ Une garantie financière :**

- ✓ 100% du PMSS \* en cas de décès par maladie
- ✓ 150% du PMSS\* en cas de décès par accident
- ✓ 200% du PMSS\* en cas de décès par accident de la circulation

*\*PMSS : Plafond mensuel de la sécurité sociale (valeur 2020 : 3428 €)*

Sans examen médical, ni déclaration d'état de santé avec garantie immédiate dès l'affiliation

**→ Une assistance aux familles : ☎ 01.53.21.24.27**

- ✓ Assistance rapatriement
- ✓ Assistance administrative et morale
- ✓ Assistance juridique

**→ Des services personnalisés :**

- ✓ Le tiers payant auprès de tous les opérateurs pour éviter l'avance de fonds
- ✓ Le remboursement direct sous 48 heures suivant réception du dossier complet
- ✓ La protection du consommateur : intervention lorsque le montant du devis est supérieur aux normes des tarifs pratiqués
- ✓ Les accords privilégiés auprès des différents réseaux de Pompes Funèbres, permettant d'obtenir abondements et remises sur certains articles.
- ✓ La possibilité d'opter pour des produits individuels à des conditions préférentielles dès le départ du groupement.

**→ TARIF FAMILLE \***

0,154 % du PMSS soit valeur 2020 : 5,28€/mois

Prélèvement sur la fiche de paie

\*Le tarif famille couvre l'agent, son conjoint et les enfants à charge.

**L'OFFRE LA GARANTIE OBSEQUES \* EST RESERVEE AUX AGENTS EN ACTIVITE AGES DE MOINS DE 65 ANS**

**Renseignements et dossier d'inscription à retirer au bureau du C.O.S**